

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit** Peinture haute température noir mat
- **Nom du produit:** **PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT**
- **Code du Produit donné par le Client :** 5246311
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**
Peinture noir hautes températures pour le bricolage et les professionnels
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Akzo Nobel Decorative Paints France - Z.I. « Les Bas Prés » - C.S. 70113 - 60761 Montataire Cedex - France N°
Téléphone : 03.44.64.91.00 N° Télécopie : 03.44.64.91.90 Site web : www.akzonobel.com
- **E-mail de la personne compétente, responsable de la fiche de sécurité :** fds.fr@akzonobel.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
N° Téléphone : 03.44.31.39.39 (24H/24) N° Téléphone : 01.45.42.59.59 (INRS)
FDS disponible sur : www.quickfds.com

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Contient du:**
acétate de n-butyle
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 - P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

(suite de la page 1)

- 2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances $\geq 0,1$ % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent former des mélanges inflammables. Les expositions élevées dans des endroits mal ventilés peuvent provoquer des difficultés de respiration, narcose et inconscience.

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 concernant l'évaluation, l'enregistrement, la restriction des substances chimiques (voir les sections 3 et 2): ne répond pas aux critères de classification comme PBT et vPvB - non applicable. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges**- Description :**

Substances dangereuses pour la santé ou l'environnement, contenues dans des concentrations égales ou supérieures à la limite d'exemption des règlements CE sur la base des critères de REACH, ou les limites d'exposition communautaires sur le lieu de travail.

Boîtier aérosol sous pression contenant un mélange de solvants, résines, pigments, additifs et propulseur.

- Composants :

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-XXXX EUH066	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	>10-<20%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	>10-<20%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-0000	xylène, mélange d'isomères, pur ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	>5-<10%
CAS: 9198-57-5 Numéro CE: 919-857-5	Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	>2,5-<5%

- SVHC : le mélange ne contient pas de SVHC.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**- Indications générales :**

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- après inhalation :

Transporter immédiatement la victime vers un endroit non contaminé. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité, en étendant bien la tête, pour faciliter les vomissements

- après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser de solvants. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

- après contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte. Protéger les yeux avec une gaze stérile. Ne pas utiliser de gouttes ou pommades d'aucune sorte avant la visite du médecin spécialiste.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Le mélange contient des substances volatiles qui peuvent causer de graves de dépression du système nerveux central, avec des effets tels que la somnolence, des vertiges, une perte de conscience, la narcose.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

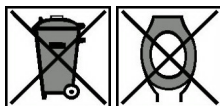
(suite de la page 2)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Dioxide de carbone, Poudre chimique A/B/C, Mousse.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure.
Éviter de respirer les vapeurs et porter un appareil de protection respiratoire approprié et homologué.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
In case d'incendie porter un appareil respiratoril autonome et les vêtements de protection complète.
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**



Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la section 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la section 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Manipulation :**
Éviter le contact avec les yeux.
Adopter les règles d'hygiène élémentaires.
- **Préventions des incendies et des explosions :**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements à la terre.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**
Le produit est généralement utilisé pour des retouches de peinture ou sur des surfaces limitées. Conseil de prudence - prévention P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

123-86-4 acétate de n-butyle

VME	Valeur momentanée: 940 mg/m ³ , 200 ppm
	Valeur à long terme: 710 mg/m ³ , 150 ppm

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

(suite de la page 3)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

VME Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

- Valeurs limites biologiques - DNEL**123-86-4 acétate de n-butyle**

Inhalatoire	DNEL (EC)	480 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		102 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)
	DNEL/24h	960 mg/m ³ (Court terme - Inhalation - Travailleurs)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DNEL (EC)	1,67 mg/kg (Long terme - Oral - Consommateurs)
Dermique	DNEL (EC)	153 mg/kg (Long terme - Cutanée - Travailleurs)
		55 mg/kg (Long terme - Cutanée - Consommateurs)
Inhalatoire	DNEL (EC)	275 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		33 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Oral	DNEL/24h	1,6 mg/kg (Long terme - Inhalation - Consommateurs)
Dermique	DNEL (EC)	180 mg/kg (Court terme - Cutanée - Travailleurs)
		108 mg/kg (Long terme - Cutanée - Consommateurs)
	DNEL/24h	180 mg/kg (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		108 mg/kg (Long terme - Inhalation - Consommateurs)
Inhalatoire	DNEL/24h	77 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		14,8 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)

9198-57-5 Hydrocarbures en C9-C11, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Oral	DNEL (EC)	125 mg/kg (Long terme - Oral - Consommateurs)
Dermique	DNEL (EC)	208 mg/kg (Long terme - Cutanée - Travailleurs)
		125 mg/kg (Long terme - Cutanée - Consommateurs)
Inhalatoire	DNEL (EC)	871 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Travailleurs)
		903 mg/m ³ (Long terme - Inhalation - Consommateurs)

- 8.2 Contrôles de l'exposition**- Equipement de protection individuel :****- Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire : Non nécessaire si la pièce dispose d'une ventilation adéquate.**- Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques, résistant aux solvants, avec protection latérale de type EN166.**- Protection du corps :**

Pas nécessaire si utilisé correctement.

Chaussures et vêtements antistatiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****- Indications générales.****- Aspect**

Forme : liquide
 Couleur : Conformément à la désignation du produit

- Odeur : caractéristique

- Seuil olfactif: Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

- Modification d'état:

Point de fusion : non déterminé

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

(suite de la page 4)

Point d'ébullition :	127 - 210 °C
- Point d'éclair :	> 27 °C
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- Auto-inflammation :	Supérieur à 300 °C
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion :	
inférieure :	1,5 Vol % (LEL)
supérieure :	10,8 Vol % (UEL)
Densité relative.	1,108 ± 0,01
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec:	
l'eau :	non ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
- Viscosité :	Viscosité cinématique à 20 °C Ford 4 30 secondes ± 3 Viscosité cinématique à 40 °C Ford 4 26 secondes ± 3 Viscosité cinématique à 20 °C cSt, mm²/s,cP (CGS) 90 mm²/s ± 9 Viscosité cinématique à 40 °C cSt, mm²/s,cP (CGS) 78 mm²/s ± 9
- dynamique :	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Radioactivité: non radioactif.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Aucune réaction dangereuse si correctement utilisées et stockées:
- **10.2 Stabilité chimique :**
Le produit est stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandée. Voir le chapitre 7
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse si correctement utilisées et stockées.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter la corrosion des boîtiers aérosols.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Le produit est inflammable, combustion peut donner lieu à la formation des produits de décomposition dangereux.
Voir la section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Valeurs de toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	>6400 mg/kg (rats)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	21 mg/L (rats)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	=>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	=>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	37 mg/L (rats)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Oral	LD50	3523 mg/kg (rats)
Dermique	LD50	4350 mg/kg (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	27 mg/L (rats)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

(suite de la page 5)

9198-57-5 Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat mâle)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg-bw (lapins)
Inhalatoire	LC50/4h	21 mg/L (rats)

- Effet primaire d'irritation**- de la peau :**

Le contact prolongé ou répété sur la peau provoque la suppression de la graisse naturelle et l'apparition éventuelle de dermatite non allergique de contact.

- des yeux :

Le contact direct provoque de graves irritations. Les symptômes peuvent inclure: larmoiement, rougeur, gonflement et douleur.

- Sensibilisation : Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation**- Inhalation :**

L'exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards peuvent causer une irritation des voies respiratoires.

L'inhalation de fortes concentrations de solvants organiques peut provoquer l'irritation des muqueuses et des effets nocifs sur le foie, les reins et le système nerveux. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, des nausées, une faiblesse musculaire, des évanouissements et, dans des cas extrêmes, la perte de conscience.

- Ingestion : Il peut causer irritation à l'apparat digestif avec vomissement, nausée, diarrhée.**- Toxicité subaiguë à chronique :**

Non classés. Le produit ne répond pas aux critères de classification pour les classes de danger suivantes :

Toxicité aiguë et chronique - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT SE 1-2) exposition unique - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT RE 1-2) exposition répétée

- Sensibilisation Non classifié. Lorsque les données sont disponibles, le produit ne répond pas aux critères de classification.**- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Non classés. Le produit ne répond pas aux critères de classification Cancérogénicité - Mutagénicité - Toxicité pour la reproduction.

- Toxique pour la reproduction:**1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur**

Oral	NOAEL	500 mg/kg bw/day (Poissons, algues, crustacés.)
	NOAEL/2160h	250 mg/kg bw/day (rats)
Inhalatoire	NOAEL/2160h	=>610 ppmV/6h/day (rats)

SECTION 12: Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

- 12.1 Toxicité**- Toxicité aquatique :****123-86-4 acétate de n-butyle**

EC50/48h	44 mg/L (Daphnia Magna)
LC50/96h	18 mg/L (Pimephales promelas)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50	408-500 mg/L (Daphnia Magna)
EC50/48h	=>400 mg/L (Daphnia Magna)
LC50/96h	100-180 mg/L (Oncortynchus mykiss)

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

EC50/24h	=>1 mg/L (Daphnia Magna)
EC50/48h	=>3,4 mg/L (Daphnia Magna)
LC50/96h	=>2,6 mg/L (poisson)
NOEC/168h	=>0,96 mg/L (Daphnia Magna)
NOEC/72h	0,44 mg/L (Algae)

9198-57-5 Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques

EL50	> 1000 mg/L (Daphnia Magna)
	> 1000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	> 1000 mg/L (Oncortynchus mykiss)

- 12.2 Persistance et dégradabilité :

Le propulseur et les solvants se dégradent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

(suite de la page 6)

Il n'y a pas de données sur la persistance et la dégradabilité du mélange (pour les données manquantes sur les substances ne pas encore communiqué par nos fournisseurs).

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Conduite en systèmes ambiants** :

Elles ne sont pas disponibles des données sur la mobilité ambiante du mélange (pour les données manquantes sur les substances ne pas encore communiqué par nos Fournisseurs).

- **12.4 Mobilité dans le sol** :

Aucune donnée disponible sur la mobilité dans le sol (en raison de données manquantes sur des substances non encore fournies par nos fournisseurs)

- **Indications écologiques additionnelles** : La quantité de composés organiques volatils COV est 435 g/l

- **Indication générales** :

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques et les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, la restriction des substances chimiques (voir les sections 3 et 2): aucune substances n'est classée comme PBT et vPvB - non applicable.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, éviter de disperser le produit dans l'environnement.

- **12.6 Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets** :

- **Les déchets code EWC signalé pour le mélange ou la substance** :

Selon la liste européenne des déchets, les codes de déchets ne sont pas spécifiques à l'article, mais à son utilisation. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur en fonction de l'utilisation de l'article.

- **Emballages non nettoyés** : Après un lavage approprié les emballages peuvent être recyclés.

- **Recommandation** :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN1263

- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

- **ADR**

- **IMDG, IATA**

1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640D
PAINT

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**



- **Classe**

- **Étiquette**

3 (F1) Liquides inflammables.

3

- **IMDG, IATA**



- **Class**

- **Label**

3 Flammable liquids.

3

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA**

II

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Polluant marin** :

Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

(suite de la page 7)

- Indice Kemler ADR/RID :	339
- No EMS :	F-E, <u>S-E</u>
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Les produits, emballés en quantités limitées , en vertu du Chapitre ADR 3.4 , sont en exemption ADR/RID et IMDG
- ADR	
- Quantités limitées (LQ)	5L
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D/E
- "Règlement type" de l'ONU:	UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640D, 3, II
- UE règlement N° 927/2012 du 09/10/2012 - code nomenclature douanière :	3208 20 90

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

JORF n°0111 du 13 mai 2011 page 8284: Arrêté du 19 avril 2011: classé A+

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 - 59 :

Ne contient aucune des substances SVHC répertoriée dans la " LISTE CANDIDATE "

- Réglementation RoHS :

Ne contient aucune des substances suivantes: plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, biphényles polybromés (PBB), polybromodiphényléthers (PBDEs) qui sont répertoriés dans le décret-loi du 4 Mars 2014 n° 27 application de la directive 2011/65/CE (RoHS) and its amendments including Delegated directive 2015/863/EU

- Autres Textes de Référence :

Directive 2008/47/CEE aérosols
Règlement 1907/2006/CEE (REACH)
Règlement 1272/2008/CEE (CLP/GHS).
Règlement 790/2009/CEE
Règlement (UE) N. 453/2010 - 20/05/2010

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Il existe des scénarios d'exposition pour les substances qui conduisent à la classification du mélange.
Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Acronymes et abréviations :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) (=COV)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal Concentration in atmosphere for 50% of animal test.
LD50: Lethal dose for 50% test animal
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
STEL: Short Term Exposure Limit
TLV: Threshold Limit Value
TWA: Time Weighted Average
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent very Bioaccumulative
CLP: Classification, Labelling and Packaging

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
conformément au Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878

Date d'impression : 22.03.2022

ver.N.: 1

Révision: 22.03.2022

Nom du produit: PEINTURE HAUTE TEMPERATURE NOIR MAT

(suite de la page 8)

REACH: Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals
SVHC : Substance of Very High Concern
PNEC: Predicted No Effect Concentration (Risk Assessment)
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists.
STEL/C: Short-Term Exposure Limit/Ceiling.
LEL: Lower Explosive Limit
UEL: Upper Explosive Limit
BW: Body weight
NOAEL: No Observed Adverse Effects Level
RoHS: Restriction on the use of Hazardous Substances.
RTECS : Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
NOAEC : No Observed Adverse Effects Concentration
CER : Catalogo Europeo Rifiuti.
NOAEL : No Observed Adverse Effects Concentration
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

FR